

Re: [h22membres] MANDATS ADOPTÉS: GRÈVE DU MARDI 22 AU VENDREDI 25 MARS + VENDREDI 1er AVRIL 2022 CONDITIONNEL

Samuel Pétrin <petrinsamuel@gmail.com>

Lun 2022-03-21 21:33

À : AGECEVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

📎 3 pièces jointes (602 ko)

sp02-220311pvagsp.pdf; charte051017.pdf; sp02-entente_de_greve_h22.pdf;

Bonsoir,

En aucun cas je remet en question les règles de l'assemblée ou du CE. Ce que je déplore c'est que les considérations de l'AG du jeudi n'aient pas été considérés. Un membre de l'asso auraient pu et doit selon l'article 4,6 alinéa a) (lire l'article).

Je tiens à précisé que je suis en accord avec la prise de position de l'association, mais déplore que ce qui a été voté le jeudi n'ait pas été inclus lors de l'AG du vendredi.

Et finalement je m'interrogeais à savoir si l'ag spécial par pétition avait été commandé par l'article 3.5 de la charte? Donc soumis à la définition d'urgence et j'aimerais savoir la définition de la notion d'urgence. Je ne trouve pas la définition de ce qui est considéré comme une urgence.

Vous me voyez désolé si vous si vous avez cru que je remettais en question le processus mon point est tout simplement de mettre en lumière cette incohérence et questionner ce qui a pu justifier une seconde AG avec seulement 24h de préavis un vendredi (quand plusieurs étudiant doivent retourner dans leurs villes à plusieurs heures de Montréal avant une semaine de relance)

Samuel Pétrin

On Mar 21, 2022, at 20:32, AGECEVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com> wrote:

Bonjour,

Le Bureau Exécutif ne possède pas le pouvoirs d'aller à l'encontre des mandats adoptés en instances. Or, j'ai personnellement encouragé à plusieurs reprises pendant l'AG de vendredi les membres présents à modifier et amender les mandats présentés avant de les envoyer par vote électronique. J'ai rappelé et encouragé à plusieurs reprises que si des amendements doivent se faire au niveau des modalités c'était le moment, et ce à plus de 5 reprises pendant l'assemblée. Présentement, les mandats ont passé avec une majorité forte par un vote électronique après que leurs textes aient été approuvés par une assemblée composée de plus de 200 étudiant.e.s. Or, personne n'a rien ne dit ni proposé en lien avec les stages.

La procédure démocratique a été largement respectée et, même là, la seule ouverture que les mandats adoptés permette est l'ouverture des locaux spécialisés les 23 et 24 ainsi que le maintien des services d'aide et de soutien. Je tolérerai en aucun cas que l'association soit accusée de manipuler ses règles démocratiques ou encore que l'exécutif n'a jamais essayé de représenter ses membres. Nous avons procédé à plusieurs consultations, nous avons utilisé tous les moyens que

nous avons en notre possession pour encourager et permettre aux gens d'amender les mandats et exprimer leurs besoins. Plusieurs occasions dont nous avons largement prévenu la population étudiante de leurs existences se sont présentées pour que vous puissiez amener vos points.

Ces derniers sont adoptés et le protocole de grève signé, il est de notre devoir de les appliquer... Nous ne pouvons pas ignorer les règles démocratiques, notre travail est d'exécuter les mandats adoptés par nos membres. C'est à dire les mandats adoptés par une AG de 200+ personnes et approuvé par un quorum de 50,10% des étudiant.es (2781 votant.e.s) ainsi que les ententes signées?

Je vous demanderais de prendre du recul et de réfléchir un minimum à cette situation ainsi qu'à vos accusations absurdes et de relire les règles, procédures de notre association. Nous avons fait de notre possible pour encourager à ce que les gens amendent les propositions et soit représentés. Cela n'a pas été fait, nous nous devons, au nom de la démocratie, d'appliquer ce qui a été adopté par nos membres après un vote incontestable.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés.

Taha Boussaa
Responsable Général de l'AGECVM

De : Samuel Pétrin <petrinsamuel@gmail.com>

Envoyé : 21 mars 2022 19:32

À : AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Objet : Re: [h22membres] MANDATS ADOPTÉS: GRÈVE DU MARDI 22 AU VENDREDI 25 MARS + VENDREDI 1er AVRIL 2022 CONDITIONNEL

En fait non les précision n'est réponde pas à mon questionnement. En effet je suis au courant que ce qui a été voté jeudi a été annulé. Cependant mon point est d'un premier temps l'asso à pour but de représenter ses membres. Lorsque jeudi les membres se sont fait entendre sur une position concernant les stages. Je trouve plutôt désolant que les membres du CE n'ont pas tenu bon d'inclure ce point de vue concernant le vote qui en a suivi.

C'est pour cela que je réitère ma demande et en tant que membre de l'asso il m'est de droit d'avoir une copie du règlement de l'asso ainsi que le procès verbal de l'assemblée du vendredi. Merci de me transmettre les informations demandé. N'oubliez pas que vous représentez vos membres

On Mar 21, 2022, at 19:19, AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com> wrote:

Bonjour,

Les mandats votés suite à l'AG de vendredi sont indépendants de ce qui avait été voté le jeudi, et ce qui avait été voté le jeudi avait d'ailleurs été annulé suite au constat de l'absence de quorum.

En revanche, l'étudiant.e qui participe aux activités de la grève ne pourra pas être pénalisé.e pour un stage ou un cours manqué.

Laissez-nous savoir si ces précisions sont satisfaisantes, et dans le cas contraire nous pourrions vous référer aux documents demandés.

Pour votre information,

Patrick Deschênes
Secrétaire permanent
AGECVM

De : Samuel Pétrin <petrinsamuel@gmail.com>

Envoyé : 21 mars 2022 18:33

À : AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Objet : Re: [h22membres] MANDATS ADOPTÉS: GRÈVE DU MARDI 22 AU VENDREDI 25 MARS + VENDREDI 1er AVRIL 2022 CONDITIONNEL

Bonjour,

Je me demandais simplement lors de l'AG du jeudi il avait été mentionné que les stages n'étaient pas affectés par la grève et un vote y avait concédé l'exemption. Je me demandais comment ce fait-il que ceci n'est pas été considéré par la suite? Est-ce possible d'avoir un exemplaire des règlements de l'asso ainsi que le procès verbal de l'AG de vendredi?

Cordialement
Samuel Petrin

On Mar 17, 2022, at 10:26, AGECVM SECRÉTARIAT via h22membres <h22membres@agecvm.org> wrote:

RÉSULTATS

GRÈVE DU MARDI 22 AU VENDREDI 25 MARS 2022 ET VENDREDI 1er AVRIL 2022 (conditionnel à un plancher de 15000,00 grévistes)

L'Assemblée générale spéciale [H22-sp02](#) du 11 mars 2022 a voté trois mandats de grève pour consultation auprès de nos membres.

RÉSULTATS: 2781 votant.e.s (soit 50,10 % de nos 5550 membres)

Voici les [résultats](#) de cette consultation tenue du lundi 14 (10h00) au mercredi 16 mars 2022 (18h00):

Mandat 1 – Pour les **droits étudiants** (Gratuité scolaire / Rémunération des stages /

Lutter pour conserver nos assurances collectives et le programme d'aide psychologique inclus dans notre régime) et une **grève le mardi 22 mars 2022** ([proposition](#))

Pour	Contre	Abstention
1921 (72,3 %)	494 (18,6 %)	242 (09,1 %) pour 2657 votes

Mandat 2 – Pour la **Justice climatique**, une **grève le vendredi 25 mars 2022** et une **grève le vendredi 1^{er} avril 2022 conditionnelle** à l'atteinte d'un plancher de grève composé de 15 000 (quinze mille) étudiant-e-s venant d'Associations collégiales et universitaires ([proposition](#))

Pour	Contre	Abstention
1632 (61,8 %)	656 (24,8 %)	354 (13,4 %) pour 2642 votes

Mandat 3 – Pour une **grève les 23 et 24 mars 2022** en **solidarité avec la quinzaine d'associations étudiantes** collégiales et universitaires en grève ces journées-là pour les mêmes causes et revendications que celles présentées dans les mandats 1 et 2 ([proposition](#))

Pour	Contre	Abstention
1421 (54,8 %)	802 (30,5 %)	407 (15,5 %) pour 2630 votes

Une entente est en cours de négociation avec la Direction du Cégep du Vieux Montréal.

Nous vous tiendrons informés sur cette entente

Pour votre information

Taha Boussaa, Directeur du scrutin

-

Reconnaissance du territoire

J'aimerais / Nous aimerions commencer par reconnaître que le Cégep du Vieux Montréal est situé en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous réunissons aujourd'hui. Tio'Tiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

DÉSABONNEMENT DE CETTE LISTE [h22membres](#)

Vous pouvez vous désabonner de la liste en envoyant un courriel à agecvm@hotmail.com en demandant ce désabonnement.

h22membres mailing list

h22membres@agecvm.org

<https://listes.koumbit.net/cgi-bin/mailman/listinfo/h22membres-agecvm.org>